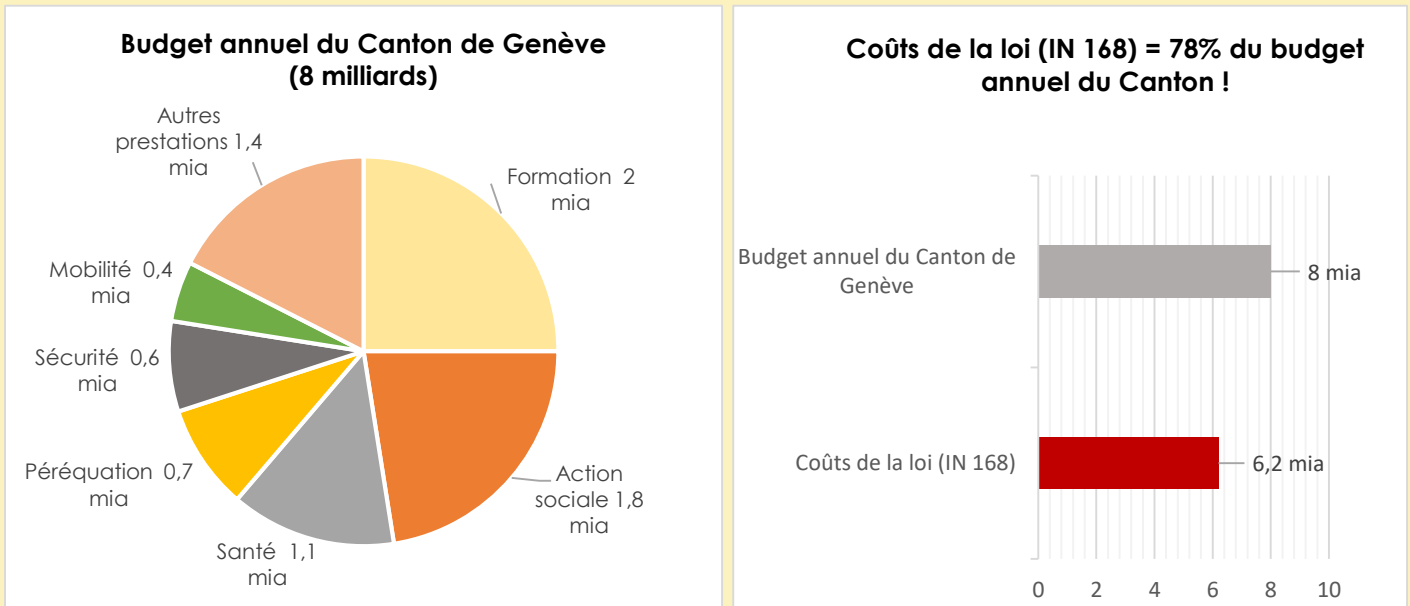


# NON à une loi à 6,2 milliards !

## Référendum cantonal

**Contre la loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) émanant de l'initiative populaire « Sauvegarder les rentes en créant du logement » (IN 168) du 24 janvier 2019**



## NON à une loi ruineuse, qui maintient des privilèges sur le dos des contribuables !

Le Cartel intersyndical et l'Asloca exigent d'injecter **6,2 milliards de francs dans la CPEG**, sans aucune réforme ! Cette somme représente un an de budget pour la formation, l'action sociale, la santé, la sécurité et la mobilité réunis. Sans mesures pour résoudre les défauts structurels de la CPEG, cette recapitalisation ne sera pas la dernière. Pour que la population cesse de passer à la caisse par le biais de hausses d'impôts ou de baisses des prestations, les référendaires s'engagent **pour un régime de retraite équitable, sans privilèges.**

DETACHEZ

DETACHEZ

DETACHEZ

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) émanant de l'initiative populaire « Sauvegarder les rentes en créant du logement » (IN 168) du 24 janvier 2019 soit soumise à la votation populaire

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer ce référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

**À renvoyer d'ici au 7 mars 2019 au plus tard – même incomplet**  
PDC Genève – Rue Alcide-Jentzer 9 – 1205 Genève

**NON à une loi à 6,2 milliards !**

**Une majorité du Grand Conseil vote une autre loi sur la CPEG obligeant le lancement de ce second référendum en moins de 2 mois !**

### **Le refinancement de la CPEG en bref :**

**3 LOIS** en deux mois votées par le Grand Conseil genevois

**2 LOIS** pour que le contribuable passe à la caisse

**2 RÉFÉRENDUMS** pour les combattre

**Merci de bien vouloir signer ce référendum au verso**

**À renvoyer d'ici au 7 mars 2019 au plus tard – même incomplet**  
PDC Genève – Rue Alcide-Jentzer 9 – 1205 Genève

DETACHEZ

DETACHEZ

DETACHEZ



PDC Genève  
Rue Alcide-Jentzer 9  
1205 Genève